

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

5 mars 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 5 mars 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, madame Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

La conseillère madame Sonia Bérubé et le conseiller monsieur Dominique Ouellet sont absents. Les absences ont été motivées.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2018-03-45 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2018-03-46 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET 12 FÉVRIER 2018

Considérant que les membres du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal trois jours avant la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018;
- Procès-verbal de la séance d'une séance d'ajournement du 12 février 2018.

ADOPTÉE

2018-03-47 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 FÉVRIER AU 5 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 février au 5 mars 2018, pour un montant de 61,608.51 \$ et numérotés consécutivement de 3021 à 3031 pour les chèques de payes et de 4351 à 4387 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2018-03-48 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
DES SERVICES TECHNOLOGIQUES DUO – RÉPARATION
AUTOMATE EAU POTABLE – FACTURE # 7007**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les services Technologiques DUO facture # 7007 – 1 949.23 \$
Ajustement du volume horaire automate eau potable et ajustement tableau des alarmes station pompage eaux usées rue de la Mer.

ADOPTÉE

**2018-03-49 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES MRC DE LA MATANIE – COMPLÉTER AIDE
FINANCIÈRE ET PLANS ET DEVIS ROUTE GROSSES-ROCHES
PROGRAMME RIRL – FACTURES # 9725 ET 9711**

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de plans et devis pour la route de Grosses-Roches dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier (RIRL);

Considérant que ladite aide financière a été accordée à la municipalité le 17 août 2017;

Considérant que la municipalité avait mandaté le service de génie de la MRC pour la réalisation des plans et devis;

Considérant qu'une partie des travaux ont été réalisés en 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- MRC de La Matanie facture # 9725 – 25 255.74 \$
Plans et devis route Grosses-Roches
- MRC de La Matanie facture # 9711 - 21.75 \$
Compléter la demande d'aide financière

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les aides financières du Programme de réhabilitation du réseau routier local RIRL tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour les travaux exécutés.

ADOPTÉE

2018-03-50 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
MRC DE LA MATANIE –PLANS ET DEVIS POUR TRAVAUX DE
PAVAGE CÔTE RUE DE LA MER PROGRAMME TECQ –
FACTURE # 9712

Considérant que la municipalité a fait faire le pavage de la côte sur la rue de la Mer en 2017 dans le cadre de la TECQ;

Considérant que la municipalité avait mandaté le service de génie de la MRC pour la réalisation des plans et devis;

Considérant que les travaux ont été réalisés en 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- MRC de La Matanie facture # 9712 – 5 437.76 \$
Plans et devis pavage côte rue de la Mer

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le surplus accumulé non réservé considérant que les dépenses pour le service de génie de la MRC ne sont pas admissibles à la TECQ.

ADOPTÉE

2018-03-51 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
MRC DE LA MATANIE – DEVIS POUR L'INSPECTION DES
CONDUITES ET MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION
PROGRAMME TECQ – FACTURE # 9709 ET 9732

Considérant que la municipalité a fait faire l'inspection des conduites sanitaires et pluviales ainsi que la continuation de la mise à jour du plan d'intervention en 2017 dans le cadre de la TECQ;

Considérant que la municipalité avait mandaté le service de génie de la MRC pour les réalisations de devis et de mise à jour dudit plan d'intervention;

Considérant que les travaux ont été réalisés en 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- MRC de La Matanie facture # 9709 – 6 859.36 \$
Continuation de la mise à jour du plan d'intervention (eau, sanitaire, pluviale, chaussée)
- MRC de La Matanie facture # 9709 – 1 072.27 \$
Devis pour inspection des conduites sanitaires et pluviales
- MRC de La Matanie facture # 9732 - 886.31 \$
Mise à jour plan d'intervention (eau, sanitaire, pluviale et chaussée)

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le surplus accumulé non réservé considérant que les dépenses pour le service de génie de la MRC ne sont pas admissibles à la TECQ.

ADOPTÉE

**2018-03-52 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
MRC DE LA MATANIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS
POUR RECONSTRUCTION ESCALIER MUNICIPAL –
FACTURE # 9710**

Considérant que la municipalité avait l'intention de refaire l'escalier municipal;

Considérant que la municipalité avait mandaté le service de génie de la MRC pour les réalisations de plans et devis;

Considérant que les travaux ont été réalisés en 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- MRC de La Matanie facture # 9710 – 8 356.73 \$
Plans et devis pour reconstruction escalier municipal.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le surplus accumulé non réservé considérant que les coûts de reconstruction étaient beaucoup plus élevés que l'évaluation faite au début du projet et que ledit projet a été annulé, donc la municipalité ne peut se servir du règlement d'emprunt pour absorber ladite dépense.

ADOPTÉE

**2018-03-53 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE RAYMOND CHABOT
GRANT THORNTON – COMPTABLES – FACTURE # 1625971**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Raymond Chabot Grant Thornton # 1625971 – 9,198.00 \$
Honoraires professionnels (facture progressive) travaux exécutés au 23 février 2018 – vérification des livres en date du 31 décembre 2017

ADOPTÉE

2018-03-54 ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de mars 2018, au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendus pour taxes municipales et/ou scolaires non payées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à retirer du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 19 mars 2018 à 16 heures, les taxes 2016 et les intérêts dus sous forme de chèque certifié, monnaie légale ou dépôt direct dans le compte de la municipalité ou tout immeuble dont le propriétaire aura fourni les preuves qu'il acquittera les sommes dues durant l'année.

La directrice générale et secrétaire-trésorière sera tenue d'envoyer une lettre enregistrée informant le propriétaire que sa propriété sera vendue pour taxes impayées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à enrichir si ces immeubles se rendent en vente pour taxes en juin prochain pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, pour le montant des taxes municipales et scolaires auquel seront ajoutés les intérêts et les frais.

ADOPTÉE

2018-03-55 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACHAT ET INSTALLATION – GÉNÉRATRICE

Considérant que lors de la dernière panne électrique, la majeure partie de la municipalité a été plongée dans le noir sans électricité durant plusieurs heures;

Considérant que plusieurs contribuables ne possèdent pas l'équipement requis pour parer les inconvénients subis par ces pannes de plus en plus fréquentes sur le territoire;

Considérant que lors de ces pannes électriques, autant en période estivale qu'hivernale, aucun lieu de rassemblement n'est adapté pour apporter de l'aide aux citoyens lors des dites pannes;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a le devoir de porter assistance à ses citoyens lors d'événements majeurs mettant en péril leur santé et leur sécurité;

Considérant que les citoyens ont atteint leur capacité de payer;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a une entente avec les administrateurs du Club des 50 ans et Plus pour utiliser l'immeuble lors des mesures d'urgence comme centre de coordination et d'hébergement temporaire;

Considérant la nécessité et l'importance pour la municipalité d'acquérir une génératrice pour alimenter cet édifice;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches fait partie des municipalités des plus dévitalisées du Québec;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Grosses-Roches demande une aide financière à la Sécurité civile pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour le centre de coordination et d'hébergement temporaire en cas de sinistre.

QUE l'estimation des coûts s'élève à vingt-trois mille dollars (23 000 \$), taxes en sus pour la génératrice, et des coûts de branchement quatre mille six cent quarante-sept dollars (4 647 \$) taxes en sus, pour un **total** de demande d'aide financière de vingt-sept mille six cent quarante-sept dollars (**27 647 \$**), taxes en sus.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de la Matanie, à Monsieur le Député Pascal Bérubé, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, à Monsieur Martin Coïteux, ministre de la Sécurité publique, à Monsieur Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à Monsieur Rémi Massé, Député d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia.

ADOPTÉE

2018-03-56 AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR AUX MUNICIPALITÉS DE SAINT-ADELME, SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG ET SAINTE-FÉLICITÉ

Considérant que la municipalité ne désira pas taxer davantage les contribuables pour l'engagement d'une ressource humaine en loisir;

Considérant que la Municipalité préfère utiliser les fonds de développements des territoires – volet local, pour des activités ou des projets dans notre milieu;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes), madame Nicole Côté ayant voté contre :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches informe les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme et Saint-Jean-de-Cherbourg que la municipalité ne renouvellera pas l'entente pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir.

QUE ladite entente prendra fin le 31 août 2017.

ADOPTÉE

2018-03-57 PROGRAMMATION FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET LOCAL 2017-2018

Considérant que la municipalité recevra une somme de 6 400 \$ du Fonds de développement des territoires – Volet local 2017-2018;

Considérant que la municipalité doit informer la MRC de La Matanie sur la répartition de ladite somme dans son milieu;

Considérant que la municipalité désire programmer une partie dudit fonds et que l'autre partie sera programmée après avoir discuté avec les organismes du milieu pour connaître les projets ou activités à venir;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal prévoit utiliser une partie du 6 400 \$ de la façon suivante, à savoir :

- 1 736 \$ participation financière dans l'entente pour une ressource en Loisir pour la période septembre 2017 à août 2018;
- 661.42 babillard extérieur pour informer les citoyens.

ADOPTÉE

2018-03-58 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 333 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 317

La conseillère madame Nicole Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 333 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'un escalier municipal.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-03-59 TRAVAUX RAMPE DE MISE À L'EAU

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale à déposer une demande de certificat d'autorisation pour 5 ans auprès du Ministère de

l'Environnement pour enlever le sable sur la rampe de mise à l'eau et de signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

QUE ledit Conseil autorise la directrice générale à demander l'aide du service de génie de la MRC pour compléter la demande ou fournir des documents (plan ou relevé) s'il y avait lieu.

ADOPTÉE

**2018-03-60 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
REFUSÉE**

Considérant qu'une seule enseigne par bâtiment selon l'article 9.5.1 du règlement de zonage numéro 307 est autorisée;

Considérant que les propriétaires du restaurant du pêcheur ont demandé au Conseil municipal une modification au règlement de zonage afin de permettre quatre (4) enseignes par commerce;

Considérant que le Conseil municipal trouve que la demande pour permettre quatre (4) enseignes par commerce est exagérée;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe les propriétaires concernées que leur demande est refusée.

ADOPTÉE

**2018-03-61 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL –
ROUTE DE GROSSES-ROCHES**

Considérant que tous les fossés sur la route de Grosses-Roches sont à refaire sur une longueur de 11.82 kilomètres;

Considérant que la municipalité n'a pas les ressources financières nécessaires pour procéder à ces travaux;

Considérant que la municipalité est en démarche pour demander des aides financières dans le cadre du programme RIRL pour refaire la surface de ladite route;

Considérant qu'il serait dommage que ces travaux si réalisés soient endommagés par l'accumulation d'eau sur la chaussée due à un mauvais drainage;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches dépose une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès de notre député, Monsieur Pascal Bérubé, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

2018-03-62 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 h 20.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

La mairesse,

Linda Imbeault

Victoire Marin

*Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **5 mars 2018** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Victoire Marin
Mairesse